



*Inria*



**INRAE**



# Les Jeudis du Dialogue Energie

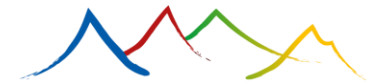
Webinaire Thématique n°5 – Jeudi 21 novembre

Energie et finances des communes

*Informier et former les citoyens, agents territoriaux et porteurs de projets sur l'architecture de la politique énergétique en France ainsi que sa déclinaison dans les territoires.*



1. Témoignage d'une Maire sur la gestion quotidienne d'un budget – **Claudine CHRETIEN**, Maire de Névache
2. Rôle d'accompagnement et de conseil de la Direction Générale des Finances Publiques – **Patrick RAJOT** et **Sébastien DUCATEL**
  - Missions du comptable public à l'égard des collectivités
  - Missions du Conseiller aux décideurs locaux
3. Montages juridico-financiers à disposition des collectivités pour développer les énergies renouvelables – **Raphaël STANER** et **Mathias BENSAID**
4. Discussion finale



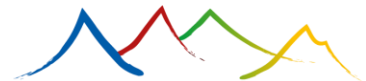


*Névache*  
*Vallée de la Clarée*  
*& Vallée Étroite*

**Claudine CHRETIEN**

---

Maire de Névache





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Missions du comptable à l'égard des collectivités
- Mission de Conseil du CDL (Conseiller aux décideurs locaux) en matière de gestion des financements des collectivités



**Patrick RAJOT**

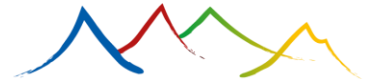
---

Directeur Pôle Gestion Publique

**Sébastien DUCATEL**

---

Comptable



# Plan de l'intervention

## 1/ Missions du Comptable

## 2/ L'offre de service de la DGFIP / Rôle des Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

### 2.1 La programmation des investissements

- la gestion des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP)
- l'approche pluriannuelle

### 2.2 Les leviers pour financer les investissements



## 1/ Missions du Comptable

**RAPPEL** : Principe de séparation ordonnateur/comptable → compétences exclusives

### 2 GRANDES MISSIONS :

1/ Exécution des budgets locaux

Contrôle et exécution des dépenses

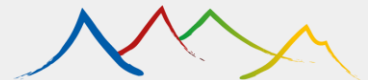
Contrôle et exécution/recouvrement des recettes

2/ Tenue de la comptabilité des collectivités



## ***RAPPEL : Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics à la Responsabilité (financière) des gestionnaires publics (à compter de 2023)***

- RGP mise en œuvre par la Cour des Comptes avec des sanctions sous forme d'amendes (de 1 mois à 6 mois de rémunération).
- Infractions sanctionnées : faute grave et préjudice financier significatif,... mais aussi inexécution de décision de justice, faute de gestion, octroi d'avantages injustifiés, maniement de fonds publics (= gestion de fait).
- Une procédure particulière de signalement par le comptable auprès de l'ordonnateur. Lorsqu'il détecte un élément susceptible d'engager la responsabilité financière du gestionnaire.
- Procédure de réquisition inchangée.



## 2/ L'offre de service de la DGFIP en matière de conseil : création des CDL (Conseillers aux décideurs locaux)

### → Conseil financier et comptable

- ❖ Analyses financières (rétrospectives et prospectives ; gestion de la dette et de la trésorerie ; diverses restitutions sur la situation financière...)

### → Conseil économique et patrimonial

- ❖ Projets d'investissement / Choix de mode de gestion / Questions d'assujettissement à la TVA...

### → Conseil budgétaire et comptable

- ❖ Aide à l'élaboration budgétaire

### → Autres conseils pour information

- ❖ Modernisation des procédures
- ❖ Dématérialisation
- ❖ Procédures de dépenses et recettes...





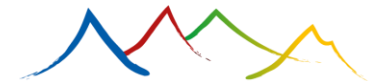
## ***Les CDL dans les Hautes-Alpes***

***Chaque collectivité est rattachée à un Service de Gestion Comptable (SGC), 3 dans le département :***

- SGC de Briançon***
- SGC d'Embrun***
- SGC de Gap***

***Un ou des CDL interviennent en appui de ces SGC, chacun avec un périmètre calé sur la structure intercommunale :***

- Embrun : 1 CDL couvre le territoire de la CC Guillestrois Queyras et la CC Serre Ponçon.***
- Briançon : 1 CDL couvre le territoire de la CC du Briançonnais et CC du Pays des Ecrins.***
- Gap : 1 CDL pour CC Serre Ponçon Val d'Avance & CC Champsaur Valgaudemar + 1 CDL pour C d'agglomération de Gap Tallard Durance et CC Buech Dévoluy***
- 1 CDL supra départemental pour la CC Sisteronais Buech***



## 2.1 La programmation des investissements

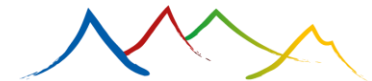
→ **La mise en musique budgétaire : gestion budgétaire par les AP (Autorisations de programmes) / CP (Crédits de paiements)**

**Une AP par projet (aspect pluri-annuel) :**

- **Vote d'une limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sans limitation de durée (peuvent être annulées, révisées) donc s'étalant sur plusieurs exercices.**

**Des CP qui constituent les crédits budgétaires ouverts sur chaque exercice :**

- **Permettant d'exécuter les dépenses de ces projets (= ce qui peut être mandaté dans l'année considérée).**



## 2.1 La programmation des investissements

➔ **L'approche pluri-annuelle entend l'élaboration de deux documents dont la complémentarité est indispensable :  
le Plan Pluriannuel d'Investissement et la prospective financière**

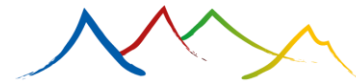
**Le PPI est la déclinaison d'un programme politique.**

**La prospective financière est l'outil permettant d'inscrire le PPI dans les grands équilibres financiers de la collectivité, et de décliner les leviers dont dispose le décideur pour exécuter leur PPI.**

**En matière de financement des investissements, la collectivité** élabore, et fait vivre son PPI, assure les travaux d'évaluation du coût des projets (en interne ou en presta externe), doit être rigoureuse en matière d'évaluation des coûts induits par les investissements déjà réalisés (mises aux normes, entretien, énergie...).

**Le CDL peut :**

- Élaborer une analyse rétrospective afin d'éclairer sur la situation financière et patrimoniale de la collectivité en amont des projets d'investissement envisagés ;
- Aider à l'élaboration de la prospective financière en déclinant les leviers de financement connus et en planifiant sur X années ;
- Fournir une analyse financière prospective destinée à éclairer sur la pertinence de tel ou tel choix en matière de leviers de financement.



## 2.2 Les leviers de financement des investissements (1)

**Principe** : qu'il s'agisse d'une entité privée ou publique, le socle de tout financement, c'est la capacité de l'activité (ou l'exploitation) à **générer de l'excédent** pour investir.

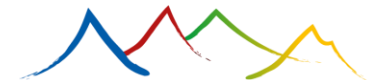
En gestion publique, la section de fonctionnement doit donc générer ce qu'on appelle l'auto-financement brut ou CAF brute (= surplus de recettes par rapport aux dépenses).

Cet indicateur, que l'on appelle CAF (= capacité d'autofinancement) est essentiel et constitue un élément d'alerte important lorsque son utilisation dans le ratio Dette/CAF atteint un niveau important :

<b>Capacité de désendettement (Dettes / CAF)  exprimée en nombre d'années</b>	< 3 ans	Endettement faible
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé
	De 9 à 12 ans	Endettement très élevé
	> 12 ans	Surendettement avéré

De cela, il convient de retirer le remboursement du capital de la dette existante puisqu'il s'agit d'une dépense obligatoire.

On a donc : Excédent de fonctionnement – Remb K dette = **Autofinancement net ou CAF nette** qui doit constituer donc le principal levier de financement des investissements



## 2.2 Les leviers de financement des investissements (2)

Au delà de l'autofinancement net, une collectivité va disposer d'autres ressources :

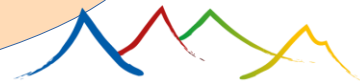
- FCTVA perçu sur les investissements passés ;
- Dotations diverses, taxes d'urbanisme...
- Subventions (à aller chercher et fixer le plus en amont possible)
- Éventuelles cessions d'immobilisations.

Tout cela donne les ressources disponibles pour investir et restent alors les **deux derniers leviers** et l'arbitrage à faire par le décideur entre :

- **prélèvement sur le fonds de roulement (réserves existantes et disponibles, constituées par les excédents passés et non encore utilisés)**
- **recours à l'emprunt**

Attention, l'arbitrage doit tenir compte du **niveau de trésorerie nécessaire pour assurer la solvabilité de la collectivité** (= capacité à désintéresser ses créanciers → couverture du décalage entre décaissements et encaissements traduite par la notion de besoin en fonds de roulement). Pour cela, on utilise souvent un indicateur exprimé en nombre de jours de charges réelles de fonctionnement.

Le choix peut être également guidé par les conditions de marchés sur les **taux d'intérêts pratiqués à l'instant T** (car impact + ou - réduit sur les charges financières et donc sur la CAF).

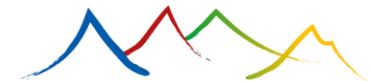


## 2.2 Les leviers de financement des investissements (3)

### CONCLUSION :

La détermination d'une vraie stratégie de financement, en amont, est indispensable. Celle-ci doit conduire à déterminer:

- les actions éventuelles nécessaires pour assurer mon niveau nécessaire d'autofinancement net pendant la durée de financement du projet ;
- la détermination du niveau de trésorerie suffisant pour assurer le décalage entre décaissements et encaissements courants (notion de besoin en fonds de roulement) ;
- des objectifs en terme d'endettement (ratio Dette/CAF) et de niveau de fonds de roulement minimum résiduel, au terme de la réalisation du projet d'investissement.



## 2.2 Le financement des investissements (exemple)

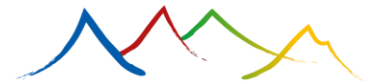
### Exemple d'arbitrage prélèvement FDR / recours à l'emprunt.

La commune doit trouver 400 000 € pour équilibrer son plan de financement qui intègre déjà l'autofinancement net, le FCTVA, la taxe d'aménagement et des subventions.

Dans un contexte où le marché n'offre pas de conditions particulièrement intéressantes, elle dispose d'un FDR de 600 000 € ce qui correspond à 90 jours de charges réelles, et elle souhaite préserver un niveau de FDR équivalent à 60 jours de charges par prudence.

→  $600\,000 \times 30/90 = 200\,000$  euros

De ce fait, elle va mobiliser 200 000 € de ses réserves. La variable d'ajustement que constitue l'emprunt sera contracté à hauteur de 200 000 euros

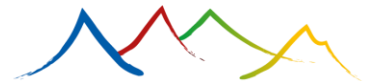


## 2.2 Les leviers de financement des investissements (4)

L'emprunt est donc utilisé afin de boucler le plan de financement et non pas de l'initier.

Le recours à l'emprunt s'inscrit dans une stratégie de gestion de dette déjà souscrite et à souscrire :

- . Ratios d'endettement ;
- . Maîtrise des risques liés aux taux par l'équilibre du portefeuille taux fixes/indexés, choix adapté du type d'amortissement du capital ;
- . Choix d'instruments de souplesse de gestion (conditions de remboursement anticipé, swap de taux...)
- . Impact de la périodicité des échéances sur la gestion de trésorerie ;
- . Diversification du portefeuille de prêteurs.







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

# Vos questions à

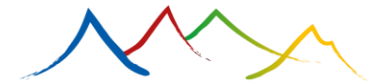
**Patrick RAJOT**

Directeur Pôle Gestion Publique



**Sébastien DUCATEL**

Comptable public



## MONTAGE JURIDICO-FINANCIER À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ÉCRINS,  
DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**



Raphael Staner  
Consultant juriste senior  
[Raphael.staner@scet.fr](mailto:Raphael.staner@scet.fr)



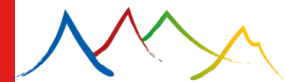
Mathias Bensaïd  
Consultant financier senior  
[Mathias.bensaïd@scet.fr](mailto:Mathias.bensaïd@scet.fr)

## Le groupe SCET, un acteur au service des territoires

Depuis 1955, nous sommes au service de ceux qui transforment les territoires : Etat, collectivités locales, EPL, bailleurs sociaux, acteurs publics et parapublics, groupes privés, PME, ETI et professionnels de l'immobilier et de la ville

L'intérêt général est notre priorité : nous sommes une filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, et rattachée directement à la Banque des Territoires

De l'idée neuve à l'action, s'engager ensemble pour ceux qui transforment les territoires



## Vos questions aux intervenants :

**Claudine CHRETIEN**

Maire de Névache

**Patrick RAJOT**

Directeur Pôle Gestion Publique

**Mathias BENSARD**

Consultant financier senior

&

**Sébastien DUCATEL**

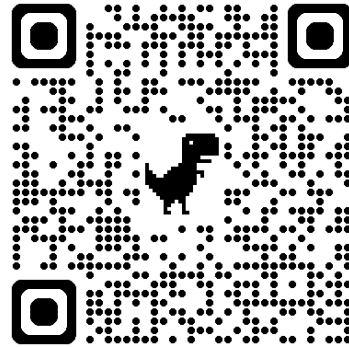
Comptable public

**Raphaël STANER**

Consultant juriste senior

Vous avez besoin de partager ou de dialoguer à propos de ce qui compte pour vous sur le territoire, ce qui vous questionne ? Quelles sont les connaissances et données vraiment utiles pour les acteurs du territoire ?

Scannez le code :



Partagez vos questionnements



Cet observatoire participe au diagnostic préparant les propositions citoyennes pour le futur énergétique du territoire.

